



CH-3003 Bern, BVET, rmu

Aux destinataires figurant sur la liste ci-jointe

Votre référence:

Notre référence: rmu

Responsable du dossier:

Berne-Liebefeld, 10 janvier 2008

Modification

- de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs),
- de l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV),
- et de l'ordonnance du DFE concernant l'hygiène lors de l'abattage d'animaux (OHyAb).

Audition

Mesdames, Messieurs,

La transposition effective du paquet "Hygiène" de l'UE dans la législation suisse sur les denrées alimentaires [voir modification de la loi du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817.0) adoptée le 5 octobre 2007; FF 2007 6795] entraîne diverses modifications au niveau des ordonnances d'application. Les changements concernent essentiellement les émoluments prélevés pour les contrôles *ante* et *post mortem* et pour les contrôles officiels effectués dans les ateliers de découpe. Par ailleurs, il convient de clarifier certaines notions conformément aux expériences faites lors de la mise en œuvre des nouvelles ordonnances sur l'abattage entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et 2007.

Dans ce contexte, nous vous soumettons les projets de modifications de l'ordonnance du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs; RS 817.02), de l'ordonnance du 23 novembre 2005 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV; RS 817.190) et de l'ordonnance du DFE du 23 novembre 2005 concernant l'hygiène lors de l'abattage d'animaux (OHyAb; RS 817.190.1). Nous vous prions de faire parvenir vos prises de position et vos remarques éventuelles d'ici au

1^{er} avril 2008

à l'Office vétérinaire fédéral OVF, Schwarzenburgstrasse 155, Liebefeld, 3003 Berne¹.

¹ La prise de position peut aussi être envoyée par courriel.

Vous trouverez des indications plus détaillées sur les dispositions modifiées dans le rapport explicatif ci-joint.

En vous remerciant vivement de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hans Wyss
Directeur

Annexes:

- Projets d'ordonnances
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires